

Conseil Municipal du 16 mai 2018

Présents : Sylvie GUISET - Bruno DEGENETAIS- Antonio DIONISIO - Valérie BRESSAND
: Claire D'AGOSTINO – Bruno GIRARD - Philippe MARCE - Jean-Yves DE MONTGOLFIER
- Catherine MOLARD- Jocelyne MOULIN- Frédéric SEGUIN

Absent excusé David CHAUMEIL

Absent Jean-Louis POLETTI

Secrétaire de séance : Bruno DEGENETAIS

Séance ouverte à 19h30

Ordre du jour :

Vote des subventions communales aux associations

- jugement du tribunal (bornage du chemin rural sous l'Eglise et parcelles litigieuses)

Vote des subventions communales aux associations

Le conseil Municipal après en avoir délibéré décide de verser aux associations ayant fait la demande auprès de la commune de Saint Michel sur Rhône

subventions associations 2018

Tiers	subventions votées 2017	demandes reçues en mairie 2018 le	proposition commission finances	vote CM
ENTENTE SPORTIVE TREFLE FOOTBALL	150 €	01/01/2018		150 €
AMIS DE ST. MICHEL	500 €	13/02/2018		500 €
ASS PARAGRELE PELUSSIN GROUP	150 €	23/04/2018		150 €
DON SANG PELUSSIN	100 €	12/03/2018		100 €
A.J.L.C	100 €	21/02/2018		100 €
PIEDS DE VIGNE	150 €			150 €
GYM 2000	150 €	13/02/2018		150 €
GROUPEMENT DES PECHEURS DE CORNAS DETENTE	150 €	08/03/2018		150 €

ADCPG CATM PELUSSIN	150 €	02/01/2018		150 €
ASS JUMELAGE SORO/ST MICH	500 €	08/03/2018		500 €
ASSOCIATION SAUVEGARDE RIVE DROITE	100 €	01/01/2018		100 €
SOU DES ECOLES LAIQUES	2 150 €	50 euros / 37 enfants	1850	1 850 €
COMITE DES FETES ST.MICHEL	150 €	29/03/2018		150 €
COMITE DES FETES ST.MICHEL	200 €	Demande feu d'artifice		350 €
ADMR	100 €	22/02/2018 oublie l'an dernier		200 €
ASSOCIATION VENT DE BIO	0 €	27/02/2018		0 €
AIAD CONDRIEU	111 €			
ASS RIVE DROITE		05/03/2018		
association lutte contre les rats musqués et ragondins		demande 200 euros évolution captures		
SECOURS CATHOLIQUE				
FLASH DANCE / ST PIERRE DE BŒUF		04/03/2018	non	
chambre des métiers		22/01/2018 LEONIDAS - MONTABONNET- TERRIER	non	
sclérose en plaque AFSEP		26/01/2018	non	
MFR TARTARAS		PERRIN Mathieu	non	
La source - externat privé		BRUYERE Albin	non	
France Alzheimer		16/02/2018	non	
BTP CFA		LEONIDAS MANIQUET 13/02/2018	non	
Collège des Maronniers		voyage Espagne 2 enfants		
TOTAL	4 911 €			4 750 €

Jugement du tribunal (bornage du chemin rural sous l'Eglise et parcelles litigieuses)

M POLETTI Jean Louis avait saisi fin 2016 le tribunal d'instance de Saint Etienne aux fins de faire procéder au bornage judiciaire de sa parcelle avec le chemin rural dit «sous l'église ».

Le litige qui oppose le pétitionnaire à la Commune porte tout d'abord sur une divergence de limites sur la zone d'extrémité de l'impasse sous l'église au niveau de l'entrée sa propriété. Elle porte ensuite sur "un petit chemin de coursière" tracé sur le plan cadastral qu'il déclare être dans sa propriété.

Mme GUISSSET a été autorisée par le Conseil municipal afin de représenter la commune dans une action intentée contre elle lors de la réunion du 9 janvier 2017.

Le 21 février 2017 le tribunal de Saint Etienne avait ordonné un bornage judiciaire de tènements immobilier au vu des éléments exposés.

Le rapport d'expertise avait été déposé au Greffe du tribunal le 28 juin 2017.

A l'audience du 7 novembre 2017, la commune représentée par son avocat ne s'oppose pas à l'homologation du rapport d'expertise.

Le jugement final est prononcé le 9 janvier 2018.

Les deux parties ne contestant pas le bornage proposé par l'expert judiciaire, les frais de bornage et la totalité des frais d'expertise seront partagés à parts égales entre les parties.

Le conseil Municipal après avoir examiné et débattu du dossier de bornage ne souhaite pas faire appel de la décision.

Divers

Présentation des commissions de la communauté de Communes du Pilat rhodanien

Agenda

- **Prochain conseil municipal le 15 juin 2018 à 19h30**
- **L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h45**